

d'auteur pourrait se réveiller fourbu de cette longue nuit passée sur le petit pois de la liberté de création.

<sup>1</sup> Voir sur cette question Agnès Tricoire, *la Définition de l'œuvre*, thèse, Paris 1, 2012.

<sup>2</sup> Laurent Pfister, *l'Auteur, propriétaire de son œuvre. La formation du droit d'auteur du 16<sup>e</sup> siècle à la loi de 1957*, thèse, Strasbourg III, 1999.

<sup>3</sup> Paris 10 avril 1862 D. 1863 1 53 et Civ 28 no 1862 D. 1863 1 54

<sup>4</sup> Friedrich Nietzsche, *Humain, trop humain*, aphorisme 200, Hachette, « Pluriel », 1988, p. 443.

<sup>5</sup> CJUE 1<sup>er</sup> décembre 2011, Eva Maria Painer c Standard Verlag, RTDCom, 2012, p. 109, obs. Poilaud-Dulian.

Agnès Tricoire, avocat à la cour, spécialiste en propriété intellectuelle et docteur en droit, est l'auteur de *Petit traité de la liberté de création* (La Découverte, 2011), *Designers, quels sont vos droits ?* (Pyramyd, 2014) et membre de l'Association française pour la protection internationale du droit d'auteur.